



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2021**

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 9 novembre 2021**
2. **Avant-projet de loi du XX portant modification 1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées**  
  
- Présentation de l'avant-projet de loi
3. **Echange de vues au sujet des résultats de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2020 » (demande du groupe politique CSV du 23 avril 2021)**
4. **Divers**

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Georges Engel remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Alex Folscheid, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Luc Weis, Directeur du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

M. Antoine Fischbach, directeur du « Luxembourg Centre for Educational Testing » (LUCET) auprès de l'Université du Luxembourg

Mme Yolande Kirsch, du groupe politique DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

\*

## **1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 9 novembre 2021**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

## **2. Avant-projet de loi du XX portant modification 1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées**

La représentante ministérielle présente les grandes lignes de l'avant-projet de loi sous rubrique, dont l'objectif consiste à pallier les besoins en personnel enseignant des établissements d'enseignement public en raison de la pandémie de COVID-19.

Le présent avant-projet de loi consiste à prolonger, jusqu'au 17 avril 2022, les mesures dérogatoires temporaires prévues par la loi du 29 octobre 2020<sup>1</sup> et prolongées par la loi du 15 juillet 2021<sup>2</sup>. Rappelons qu'en octobre 2020, la décision du Conseil supérieur des maladies infectieuses du Luxembourg de classer les femmes enceintes comme « personnes vulnérables » face au virus COVID-19 a eu comme conséquence qu'environ deux cents membres du corps enseignant de l'enseignement fondamental furent retirés du terrain. Par

---

<sup>1</sup> Loi du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées (doc. parl. 7688).

<sup>2</sup> Loi du 15 juillet 2021 portant modification : 1° de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 2° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées ; 3° de la loi modifiée du 29 octobre 2020 portant 1° dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 2° modification de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire ; 3° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées (doc. parl. 7859).

ailleurs, l'évolution des cas positifs et la mise en œuvre des mesures d'isolement et de quarantaine telles que prévues par le dispositif sanitaire du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont augmenté encore davantage les besoins en personnel supplémentaire au cours de l'année scolaire 2020/2021.

La loi du 29 octobre 2020 précitée prévoyait dès lors des assouplissements aux conditions de recrutement des remplaçants temporaires.

Premièrement, la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental a été temporairement supprimée par une dérogation à l'article 27 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

Deuxièmement, des modifications temporaires ont été introduites à l'article 3 de la loi modifiée du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire, et à l'article 3 de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées. Ces adaptations permettaient de recruter du personnel supplémentaire pour assurer des tâches de surveillance dans les lycées.

Afin d'assurer le bon déroulement du deuxième trimestre de l'année scolaire 2021/2022, il convient de maintenir les mesures temporaires introduites par la loi du 29 octobre 2020 précitée et prolongées par la loi du 15 juillet 2021 précitée, jusqu'au 17 avril 2022.

Afin de renforcer les équipes pédagogiques des écoles fondamentales et des structures d'éducation et d'accueil, la suspension de la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental délivrée par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sera donc prolongée jusqu'au 17 avril 2022.

Dans un même ordre d'idées, les modifications temporaires introduites au niveau de l'enseignement secondaire seront également prolongées jusqu'au 17 avril 2022.

Afin d'assurer la surveillance des élèves dont les titulaires de classe sont absents en raison des mesures de mise en quarantaine ou de mise en isolement liées au virus COVID-19, le Ministère pourra soit recruter à durée déterminée des agents engagés sous le régime de l'employé de l'Etat, soit détacher temporairement des agents d'autres administrations et services de l'Etat.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Mme Martine Hansen (CSV) se renseigne sur le profil des agents recrutés en dérogation à la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. La représentante ministérielle explique qu'il s'agit en première ligne de personnes ne disposant pas du stage préparant à l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Il est convenu que de plus amples informations à ce sujet seront transmises ultérieurement à la Commission<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a transmis les informations suivantes : Profils des agents recrutés au premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022 :  
Remplaçants cycles 1 à 4                    42  
Pool national études surveillées    272

- En réponse à une question de Mme Francine Closener (LSAP), la représentante ministérielle explique qu'il n'est à ce stade pas prévu de prolonger, au-delà du 17 avril 2022, la dérogation à la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. S'il s'avère nécessaire d'avoir recours à du personnel remplaçant supplémentaire au-delà de cette date, il est envisagé de proposer, aux agents recrutés sur base des dispositions dérogatoires précitées, de faire le stage susmentionné, en leur offrant, le cas échéant, une dispense partielle dudit stage, au vu de l'expérience professionnelle acquise depuis leur recrutement.

- Interrogée par Mme Diane Aehm (CSV), la représentante ministérielle explique que les agents recrutés en dérogation à la condition d'être détenteur d'une attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental sont appelés à assurer en priorité des missions de différenciation et, le cas échéant, des remplacements dans l'enseignement fondamental. Ils assurent ces missions sous la régie de l'équipe pédagogique et du titulaire de classe concernés. Dans un même ordre d'idées, les directions de région ont été invitées à transmettre au Ministère toute information concernant des agents qui ne suffiraient pas aux exigences requises pour assurer leurs missions. Les contrats de ces agents viendront à terme le 31 décembre 2021 et ne seront plus prolongés.

- Mme Martine Hansen (CSV) donne à considérer qu'en ce qui concerne l'enseignement secondaire, la date limite du 17 avril 2022 prévue par l'avant-projet de loi sous rubrique tombe en plein milieu du deuxième semestre de l'année scolaire 2021/2022. Le fait de mettre un terme à ce moment-là aux contrats des agents recrutés en fonction du présent avant-projet de loi risque dès lors de perturber le déroulement des cours. La représentante ministérielle explique qu'environ 125 agents ont été recrutés au niveau de l'enseignement secondaire conformément aux dispositions des lois du 29 octobre 2020 et du 15 juillet 2021 précitées. Ces agents sont appelés à assurer prioritairement la surveillance des élèves dont les titulaires de classe sont absents en raison des mesures de mise en quarantaine ou de mise en isolement liées au virus COVID-19, de sorte que leur implication dans le déroulement des cours reste limitée.

### **3. Echange de vues au sujet des résultats de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2020 » (demande du groupe politique CSV du 23 avril 2021)**

Le Président de la Commission, M. Gilles Baum (DP), donne la parole à Mme Martine Hansen (CSV), qui explique que son groupe parlementaire souhaite avoir de plus amples informations au sujet de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2020 », présentée par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Claude Meisch, lors d'une conférence de presse le 22 avril 2021. L'intervenante estime que certains éléments de ladite enquête donnent lieu à considération, tels que la détérioration considérable des performances en compréhension de l'oral en allemand parmi les élèves du cycle 3 de l'enseignement fondamental, ou le fait que les élèves culturellement et socio-économiquement plus vulnérables ont été les plus touchés par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, alors que celle-ci semble avoir bénéficié aux élèves privilégiés qui ont encore amélioré leurs performances.

A l'aide d'une présentation *PowerPoint*, M. le Directeur du « *Luxembourg Centre for Educational Testing* » (LUCET) auprès de l'Université du Luxembourg présente les grandes lignes de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2020 », pour le détail de laquelle il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. Rappelons qu'en tant qu'outils de monitoring scolaire au Luxembourg, les épreuves standardisées évaluent de manière standardisée les compétences dans les domaines-clés de la formation scolaire ou des aspects centraux de la qualité de l'enseignement, du climat d'école et de classe et de la motivation des élèves à apprendre. Les épreuves standardisées permettent de contrôler une fois par an, au début du nouveau cycle d'apprentissage de la scolarité obligatoire, donc aux

cycles 2.1, 3.1 et 4.1 de l'enseignement fondamental ainsi qu'en 7<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, pour tous les élèves des niveaux d'études correspondants, si les objectifs de formation du cycle d'apprentissage précédent ont pu être atteints. Pour garantir une comparaison équitable des performances, les épreuves standardisées tiennent compte systématiquement du contexte socio-économique et socio-culturel des élèves, c'est-à-dire de caractéristiques dont il est démontré qu'elles ont en moyenne une grande influence sur la réussite scolaire.

Les épreuves standardisées 2020 se sont déroulées en novembre 2020 auprès de 25.000 élèves des cycles 2.1, 3.1 et 4.1 de l'enseignement fondamental et des classes de 7<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire. Parallèlement, 15.000 questionnaires remplis par les parents ont été récoltés.

L'analyse fournie par le LUCET montre les éléments suivants :

- les résultats des élèves restent globalement stables à tous les niveaux. Seules les performances en compréhension de l'oral en allemand parmi les élèves du cycle 3 de l'enseignement fondamental montrent une baisse significative ;
- tant les parents que les élèves disent avoir plutôt bien traversé la crise ;
- les élèves culturellement et socio-économiquement plus vulnérables ont été les plus touchés par la crise sanitaire ;
- les énormes efforts consentis par les écoles et les enseignants sont reconnus par les élèves et les parents ;
- les parents et les élèves se disent globalement satisfaits de l'enseignement à distance offert par le système scolaire luxembourgeois ;
- concernant les outils et supports techniques et digitaux, la majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient satisfaisants ;
- les parents et les élèves affirment avoir pu compter sur un soutien supplémentaire de la part des enseignants ou de camarades de classe pendant la crise sanitaire. Néanmoins, un quart des parents interrogés déclarent ne pas avoir obtenu de soutien supplémentaire de la part des enseignants pendant les périodes d'enseignement à distance ;
- les enseignants semblent avoir différencié leur soutien supplémentaire, en fonction des élèves qui en avaient le plus besoin ;
- les enseignants ont utilisé des moyens de communication différents selon le contexte socio-économique des élèves ;
- au niveau de l'enseignement secondaire, moins le type d'enseignement est exigeant, moins les élèves se sont adaptés à la situation d'enseignement à distance ;
- la moitié des élèves de l'enseignement secondaire étaient moins motivés pendant l'enseignement à distance. Les élèves des ordres d'enseignement moins exigeants ont déclaré être moins motivés par l'enseignement à distance et l'ont estimé comme faisant moins plaisir que les élèves de l'enseignement secondaire classique ;
- alors que les performances des élèves de l'enseignement secondaire classique sont restées plutôt stables, les élèves de l'enseignement secondaire général et de la voie de préparation de l'enseignement secondaire général ont obtenu de moins bons résultats ;
- quel que soit le type d'enseignement, les élèves défavorisés sur le plan socio-économique ont généralement obtenu de moins bons résultats, en particulier en allemand.

Les recommandations formulées par le LUCET se présentent comme suit :

- il est crucial de promouvoir et d'encourager le plus tôt possible la compréhension de l'oral en allemand dans l'enseignement fondamental ;
- un soutien différencié doit être proposé aux élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé, qui ne parlent aucune des langues d'enseignement à la maison et/ou sont inscrits dans des types d'enseignement moins exigeants de l'enseignement secondaire.

A noter que les résultats de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2021 » seront publiés en avril 2022. Il est convenu qu'ils seront présentés à la Commission en temps utile. La publication du troisième rapport sur l'éducation au Luxembourg (« Bildungsbericht ») est prévue pour début décembre 2021.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), M. le Directeur du LUCET explique qu'il n'a pas été procédé, dans le cadre de l'enquête scolaire « Epreuves standardisées 2020 », à une évaluation des mesures de soutien mises en place par le Ministère pendant la crise sanitaire, telles que la « *Summer school* », par exemple. Une telle évaluation serait néanmoins possible, sur la base des listes d'inscription dont dispose le Ministère.

- Mme Martine Hansen (CSV) se renseigne sur les conclusions à tirer du fait que les élèves issus d'un contexte socio-économique défavorisé ont obtenu de moins bons résultats pendant la période de crise sanitaire. M. le Directeur du LUCET explique qu'il fallait malheureusement s'attendre au constat que les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés souffrent davantage des conséquences de la crise sanitaire. Il revient en effet à l'école et aux activités péri- et parascolaires de compenser, dans la mesure du possible, les effets des inégalités socio-économiques entre les élèves. Or, la suspension des cours et des activités éducatives, de même que les périodes d'éducation à distance ont fait en sorte que l'école n'a pas pu remplir le rôle de compensation précité, ce qui va au détriment des élèves les plus faibles, alors que les bons élèves sont plus aptes à surmonter de telles périodes difficiles.

- Mme Martine Hansen (CSV) renvoie au rapport sur l'éducation au Luxembourg 2015, selon lequel les élèves résidant au nord du Grand-Duché, qui sont majoritairement d'origine luxembourgeoise, sont orientés majoritairement vers des ordres d'enseignement moins exigeants, en l'occurrence vers l'enseignement secondaire général, contrairement aux élèves résidant au centre du pays par exemple, qui sont davantage orientés vers l'enseignement secondaire classique. L'intervenante pose la question de savoir si le milieu socio-économique est déterminant pour la réussite scolaire d'un élève, ou si ce facteur est dominé par l'origine migratoire. M. le Directeur du LUCET explique que le milieu socio-économique est le facteur prédominant qui détermine les chances de réussite scolaire d'un élève. C'est pour cette raison que les élèves résidant au nord du Grand-Duché, provenant souvent d'un milieu socio-économique moins favorisé, sont orientés vers des ordres d'enseignement moins exigeants. Les inégalités scolaires s'accroissent si l'origine migratoire s'ajoute à un contexte socio-économique défavorisé.

- Mme Martine Hansen (CSV) demande de plus amples explications au sujet du constat de l'enquête sous rubrique selon lequel les élèves les plus forts semblent avoir amélioré leurs performances pendant l'enseignement à distance, d'où l'on pourrait conclure que les programmes scolaires ne sont pas assez exigeants pour les élèves brillants. M. le Directeur du LUCET explique que, d'une manière générale, les programmes scolaires sont constitués de façon à ce qu'ils s'adressent à une majorité des élèves, au risque d'en exclure tant les élèves les plus faibles que les élèves les plus brillants. Il ressort de l'enquête « Epreuves standardisées 2020 » que certains élèves favorisés ont, dans une certaine mesure, amélioré leurs résultats pendant l'enseignement à distance parce qu'ils ont obtenu un soutien poussé de la part de leurs parents.

- Mme Martine Hansen (CSV) pose la question de savoir si la détérioration des performances en compréhension de l'oral en allemand parmi les élèves du cycle 3 est liée à l'introduction de l'éducation plurilingue pour la petite enfance. L'intervenante estime qu'il serait plus judicieux d'initier les élèves du cycle 1 à la langue allemande au lieu de la langue française, étant donné que la première constitue la langue d'alphabetisation de l'enseignement fondamental. Le

représentant ministériel explique que la détérioration des performances en allemand précitée n'a pas de lien avec l'éducation plurilingue pour la petite enfance, étant donné qu'elle n'a été introduite qu'en octobre 2017. Il serait donc prématuré d'en vérifier les effets auprès des élèves du cycle 2.1 participant à l'enquête « Epreuves standardisées 2020 ». Il est néanmoins prévu de demander une analyse spécifique de l'éducation plurilingue auprès du LUCET. D'une manière générale, il convient de constater qu'alors que les élèves d'origine luxembourgeoise considèrent la langue luxembourgeoise tout naturellement comme une passerelle vers l'apprentissage de l'allemand, les élèves issus de l'immigration établissent ce lien à un stade plus tardif de leur parcours scolaire. Le Ministère entend intensifier ses efforts afin de remédier à cette situation et d'améliorer les compétences linguistiques de tous les élèves. M. le Directeur du LUCET explique que la baisse des performances en allemand est, dans une certaine mesure, liée au fait que, pendant l'enseignement à distance, les élèves ont certainement continué à consommer du matériel didactique en langue allemande, mais se sont moins exprimés dans cette langue. L'orateur estime qu'il revient aux pouvoirs politiques de décider de l'opportunité d'introduire une familiarisation avec l'allemand dès la petite enfance. Les données dont dispose le LUCET ne permettent pas de tirer des conclusions définitives en faveur ou contre une telle mesure. A noter que la question de la langue d'alphabetisation sera abordée dans le cadre de l'interpellation sur les écoles internationales au Luxembourg, introduite par Mme Francine Closener (LSAP).

- Mme Myriam Cecchetti (« déi Lénk ») se renseigne sur l'influence de la méthodologie didactique pour faciliter la familiarisation des élèves d'origine non luxembourgeoise avec les langues de l'enseignement, plus particulièrement en ce qui concerne la conscience phonologique appliquée au cycle 1. Alors que M. le Directeur du LUCET souligne qu'il convient en effet d'analyser plus précisément en quelle manière la méthodologie appliquée peut faciliter ou compliquer l'apprentissage des langues, le représentant ministériel renvoie au matériel développé par le SCRIPT en matière de conscience phonologique.

- En réponse à une question de Mme Martine Hansen (CSV), le représentant ministériel explique que le nombre d'élèves considérés comme « vulnérables » face au virus COVID-19 est très faible. Sont concernés en première ligne les élèves hospitalisés ou souffrant de maladies auto-immunes, pour lesquels des offres scolaires particulières ont été développées.

- Interrogé par Mme Myriam Cecchetti (« déi Lénk ») sur les infrastructures techniques mises en place pendant l'enseignement à distance, le représentant ministériel rappelle que, dès le début de l'enseignement à distance, les directions de lycée ont été incitées à contacter les élèves absents de l'enseignement à distance afin de les équiper du matériel technique nécessaire pour pallier cette situation. De même, les enseignants de l'enseignement fondamental ont été invités à avoir recours à une multitude de moyens de communication pour atteindre tous les élèves.

#### **4. Divers**

Mme Martine Hansen (CSV) rappelle avoir demandé, lors de la réunion de la Commission du 17 novembre 2021, des informations supplémentaires sur l'évolution budgétaire de la Section 11.3 – Service de la formation professionnelle, telle que prévue dans le projet de loi 7878 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022. Le représentant ministériel explique que la baisse relative du montant prévu à la section susmentionnée résulte de la réduction du crédit des aides à l'entreprise (article 11.3.32.010 - Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises). A noter que de plus amples détails à ce sujet figurent dans le procès-verbal de la réunion de la Commission du 17 novembre 2021 (page 5).

Luxembourg, le 7 décembre 2021

Annexe

Présentation *PowerPoint* : « Quel est l'impact de la crise COVID-19 sur notre système éducatif  
- Premiers aperçus des EpStan de novembre 2020 »

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**





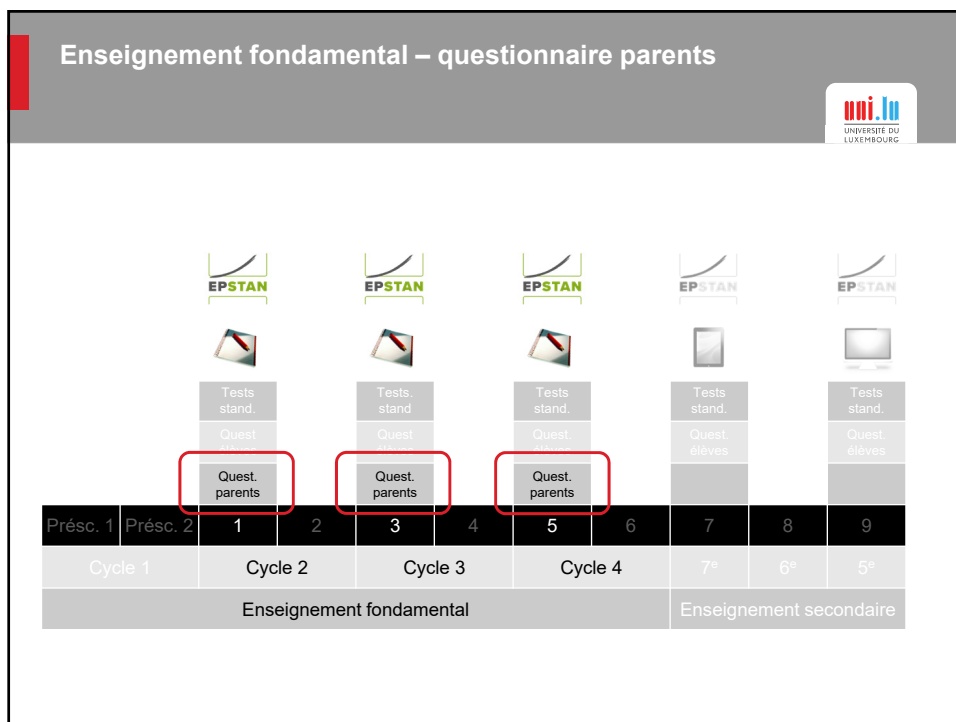
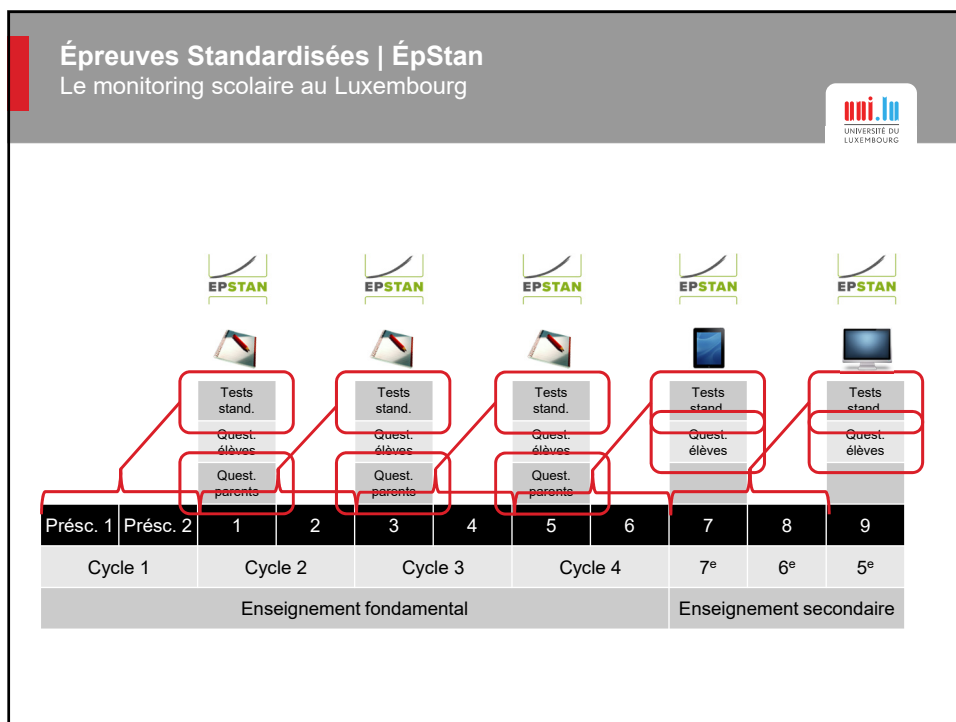
University of Luxembourg  
Multilingual. Personalised.  
Connected.

Quel est l'impact de la crise COVID-19  
sur notre système éducatif ?  
Premiers aperçus des ÉpStan de novembre 2020  
Prof. Dr Antoine Fischbach, Head of LUCET | 03.12.21 | CHD Commission ENEJER



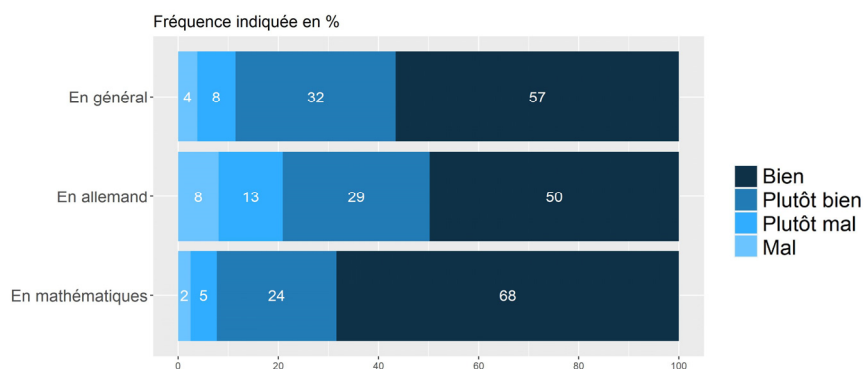
LUCET  
Luxembourg Centre for Educational Testing





## Enseignement fondamental – questionnaire parents

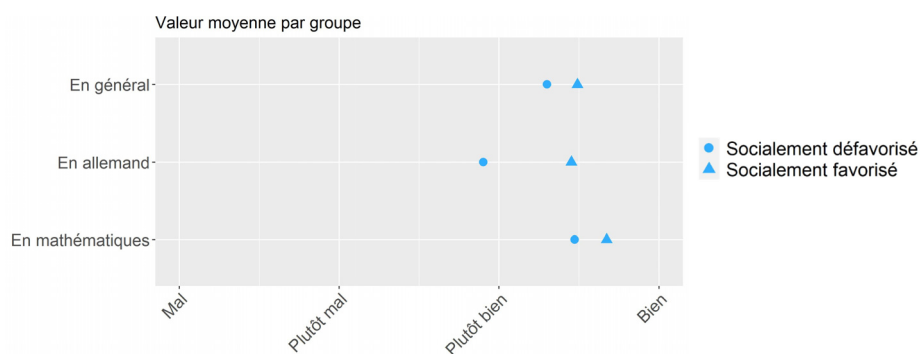
Dans quelle mesure les élèves ont-ils/elles bien géré le home-schooling ?



- À tous les niveaux scolaires (exemple donné pour le cycle 3.1), les élèves ont plutôt bien géré l'enseignement à domicile en général, en mathématiques (et en français au cycle 4.1). Par contre, l'allemand a été perçu comme plus difficile.

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

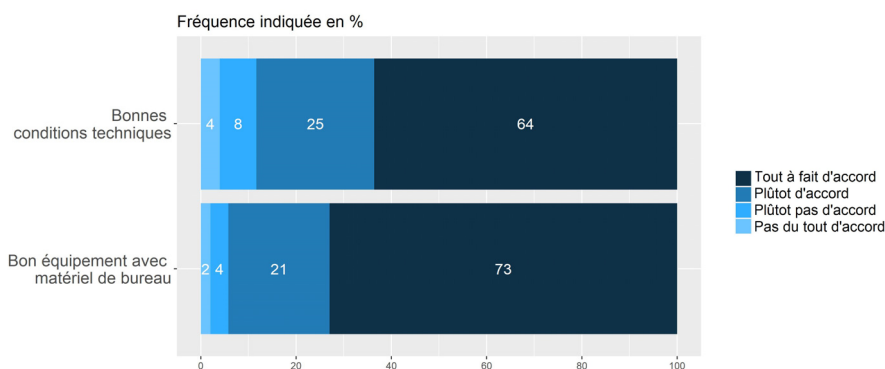
Dans quelle mesure les élèves ont-ils/elles bien géré le home-schooling ? | par contexte socio-économique



- Surtout les parents d'élèves défavorisé·e·s sur le plan socio-économique (et/ou qui ne parlent pas le luxembourgeois ou l'allemand à la maison) ont indiqué d'avoir eu plus de difficultés avec l'enseignement à domicile en allemand (exemple donné pour le cycle 3.1).

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

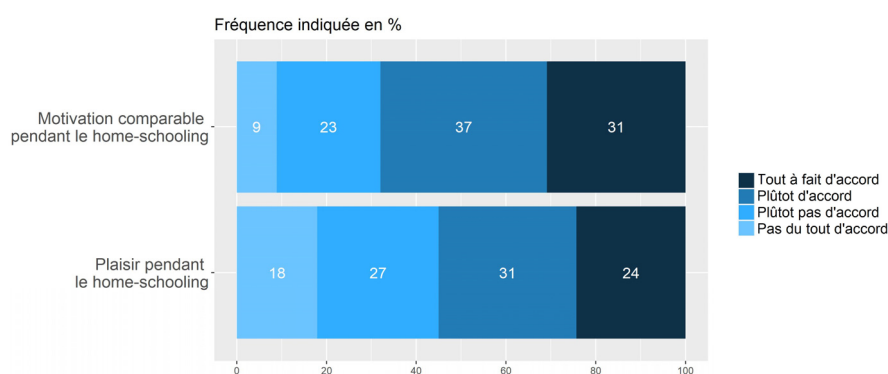
### Infrastructure home-schooling



- À tous les niveaux scolaires (exemple donné pour le cycle 3.1), l'infrastructure ne constituait pas un problème, mais la situation était légèrement plus avantageuse aux ménages socio-économiquement favorisés.

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

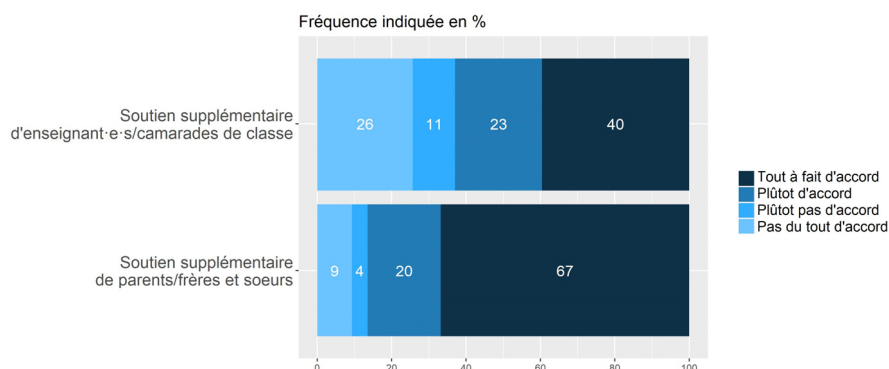
Quelle était la perception des élèves à l'égard du home-schooling ?



- La motivation était généralement comparable à celle de l'enseignement dans des conditions ordinaires (exemple donné pour le cycle 3.1), mais les parents avaient des perceptions plutôt mitigées concernant le plaisir de leurs enfants pendant l'enseignement à domicile.

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

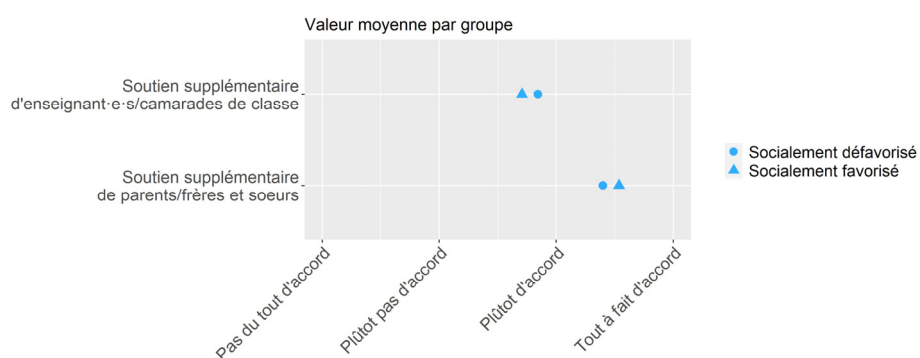
### Soutien perçu pendant le home-schooling



- Bien que la majorité des parents aient déclaré avoir reçu un soutien supplémentaire de la part des enseignant·e·s/camarades de classe, un quart d'entre eux n'étaient clairement pas d'accord (exemple donné pour le cycle 3.1).

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

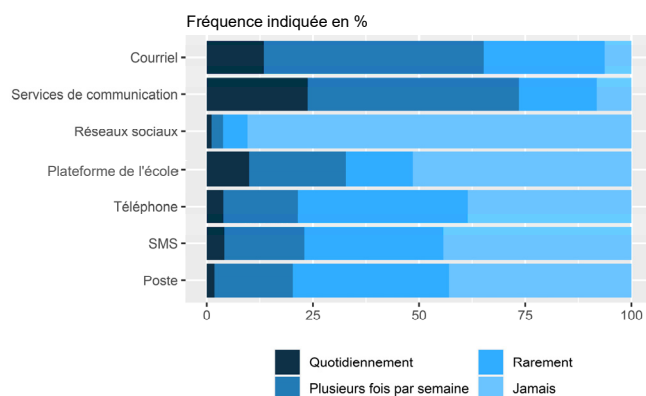
### Soutien perçu pendant le home-schooling | par contexte socio-économique



- Les enseignant·e·s semblent avoir différencié leur soutien supplémentaire, en fonction de ceux/celles qui en avaient le plus besoin (exemple donné pour le cycle 3.1).

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

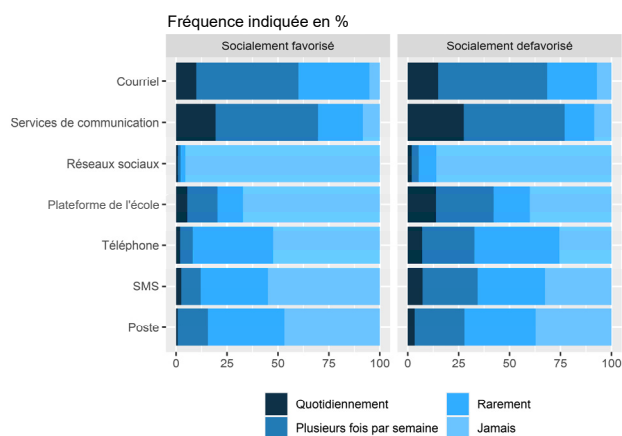
### Contact avec les enseignant·e·s



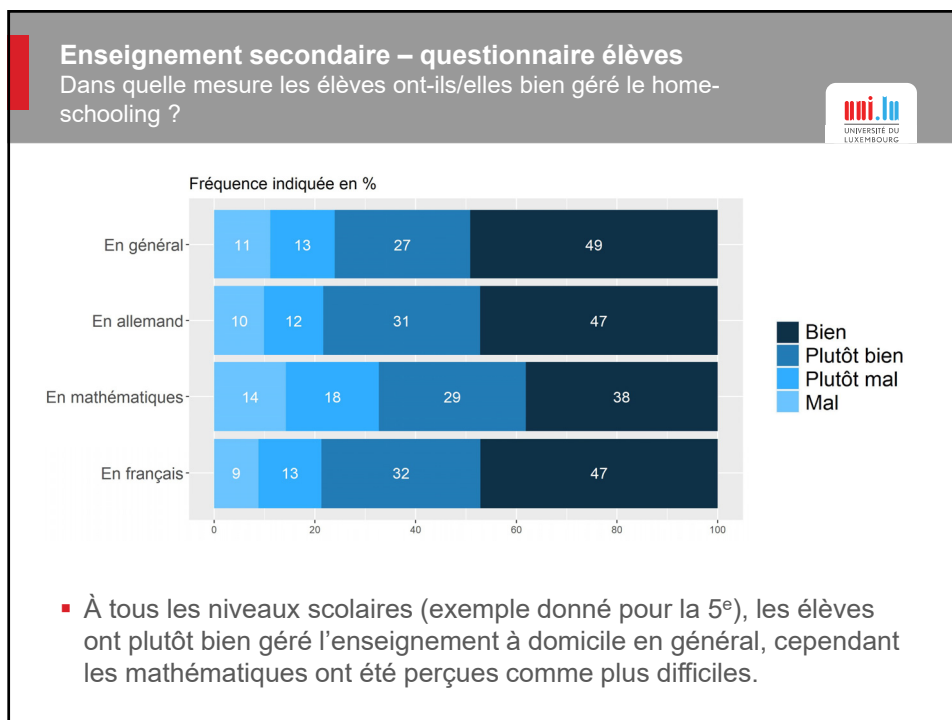
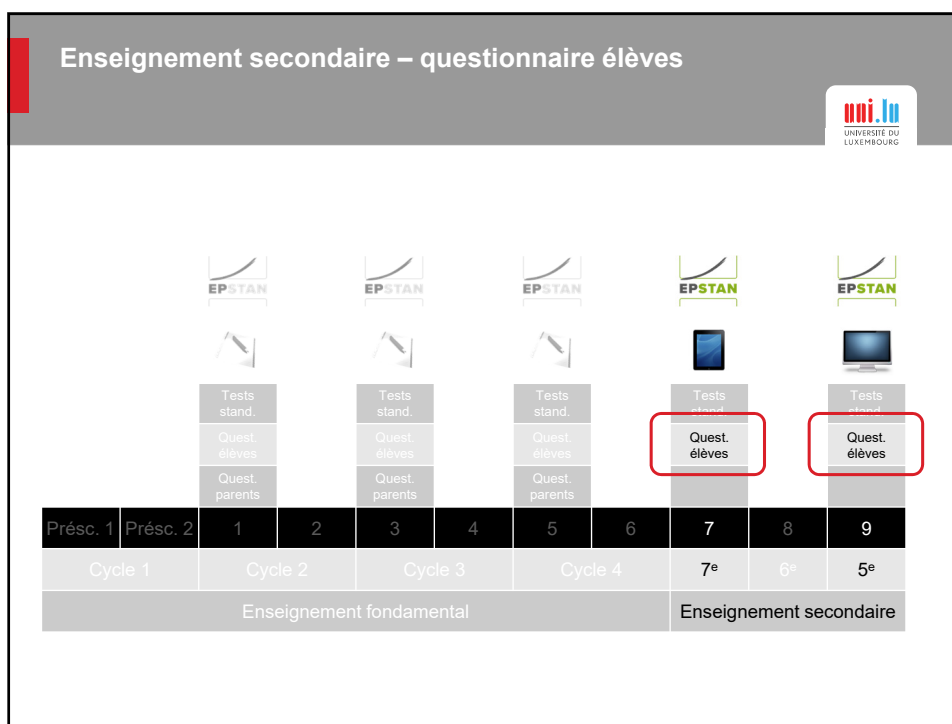
- Les enseignant·e·s et les parents/élèves ont eu des contacts très réguliers (exemple donné pour le cycle 3.1) ; la plupart ont utilisé le courrier électronique ou des services de communication (p. ex., Teams, Zoom).

## Enseignement fondamental – questionnaire parents

### Contact avec les enseignant·e·s | par contexte socio-économique

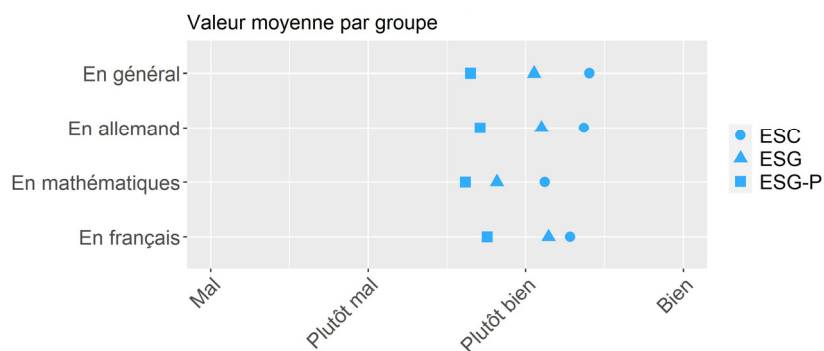


- Les enseignant·e·s ont utilisé des moyens de communication différents selon le contexte socio-économique des élèves (exemple donné pour le cycle 3.1).



## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

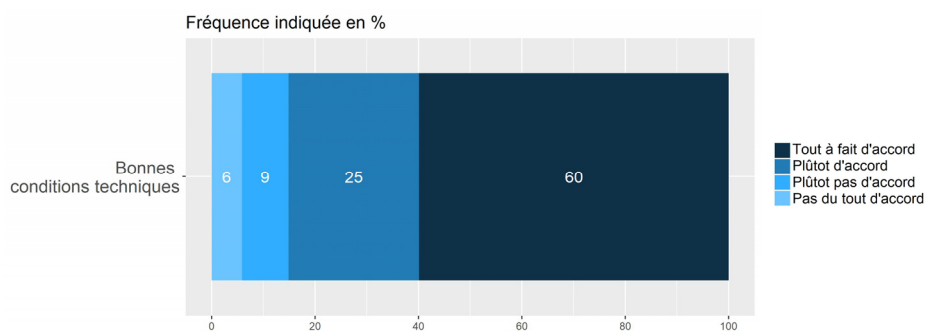
Dans quelle mesure les élèves ont-ils/elles bien géré le home-schooling ? | par type d'enseignement



- Moins le type d'enseignement est exigeant, moins les élèves se sont adapté-e-s à la situation d'enseignement à domicile (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>) ; les mathématiques étaient plus problématiques pour tous les types d'enseignement.

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

Infrastructure home-schooling

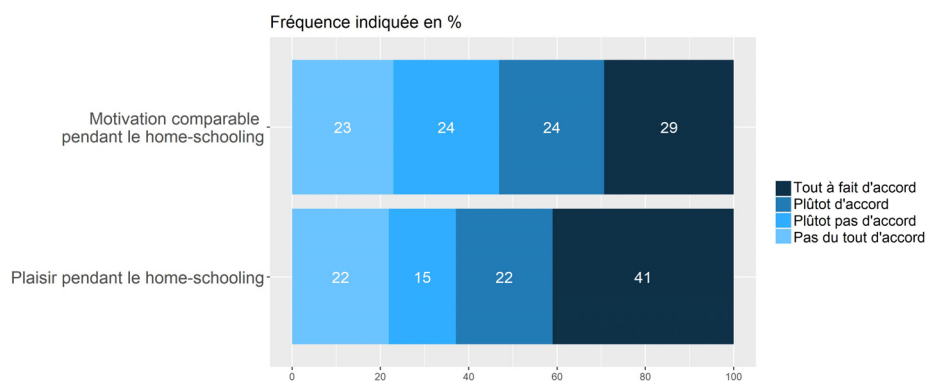


- À tous les niveaux scolaires (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>), les conditions techniques ne constituaient pas un problème, mais étaient plus favorables pour les élèves des types d'enseignement plus exigeants.



## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

Quelle était la perception des élèves à l'égard du home-schooling ?

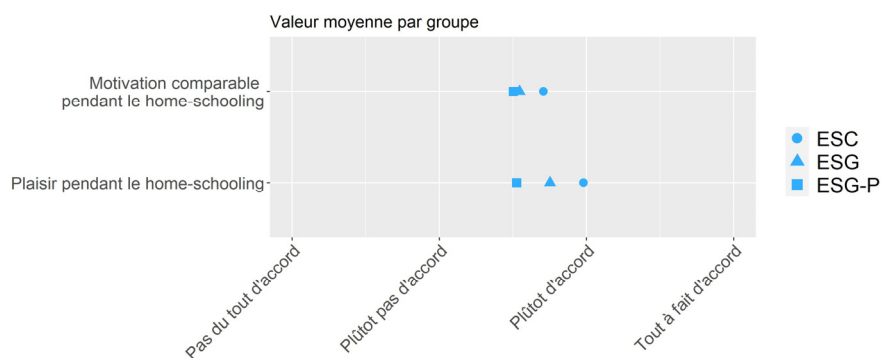


- La moitié des élèves étaient moins motivé·e·s pendant l'enseignement à domicile (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>), et les élèves avaient des perceptions plutôt mitigées concernant le plaisir pendant l'enseignement à domicile.

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

Quelle était la perception des élèves à l'égard du home-schooling ?

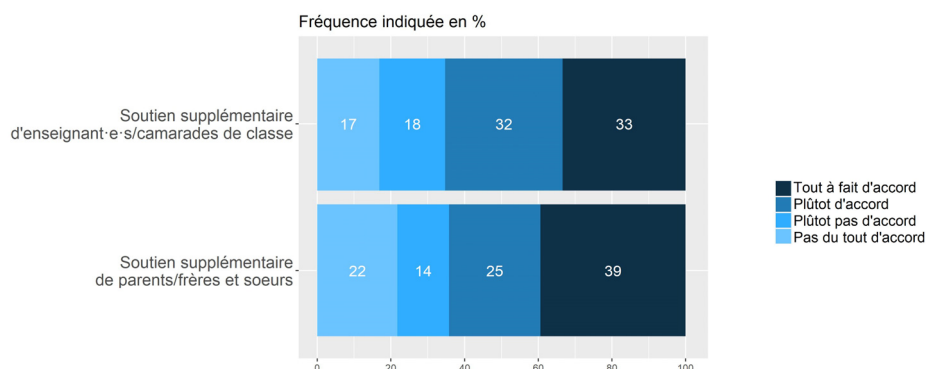
| par type d'enseignement



- Les élèves des types d'enseignement moins exigeants ont déclaré être moins motivé·e·s par l'enseignement à domicile et l'ont estimé comme faisant moins plaisir que les élèves de l'ESC (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>).

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

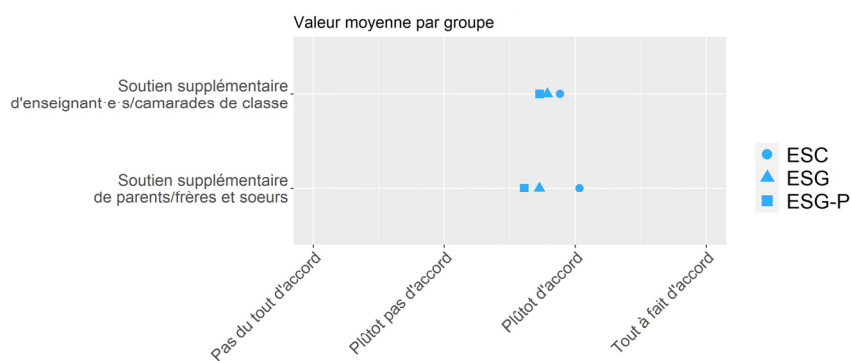
### Soutien perçu pendant le home-schooling



- Lorsque nécessaire, les enseignant·e·s/camarades de classe ainsi que les parents/frères et sœurs ont apporté un soutien supplémentaire comparable (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>).

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

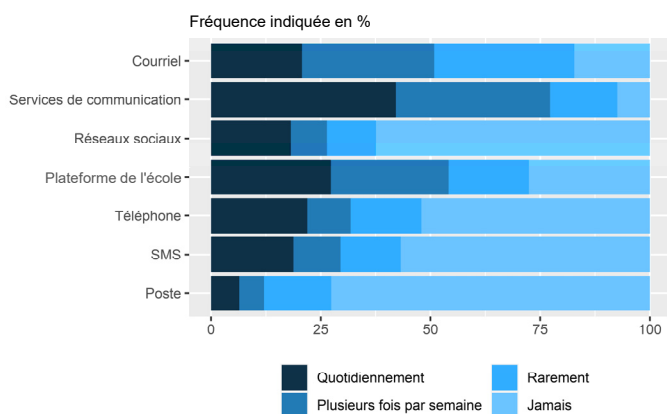
### Soutien perçu pendant le home-schooling | par type d'enseignement



- Les élèves de l'ESC ont déclaré avoir reçu plus de soutien à la maison que ceux/celles inscrit·e·s dans les types d'enseignement moins exigeants (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>).

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

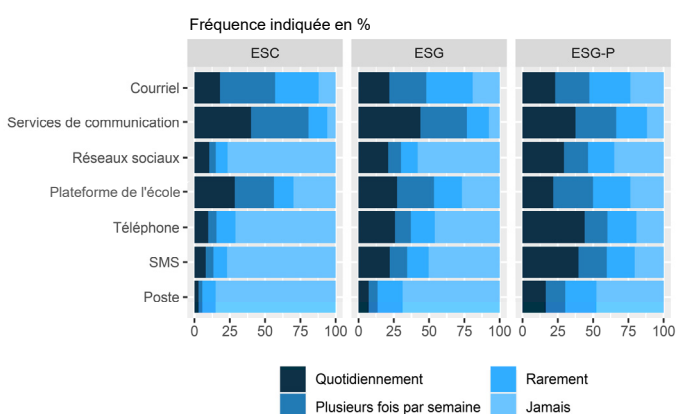
### Contact avec les enseignant·e·s



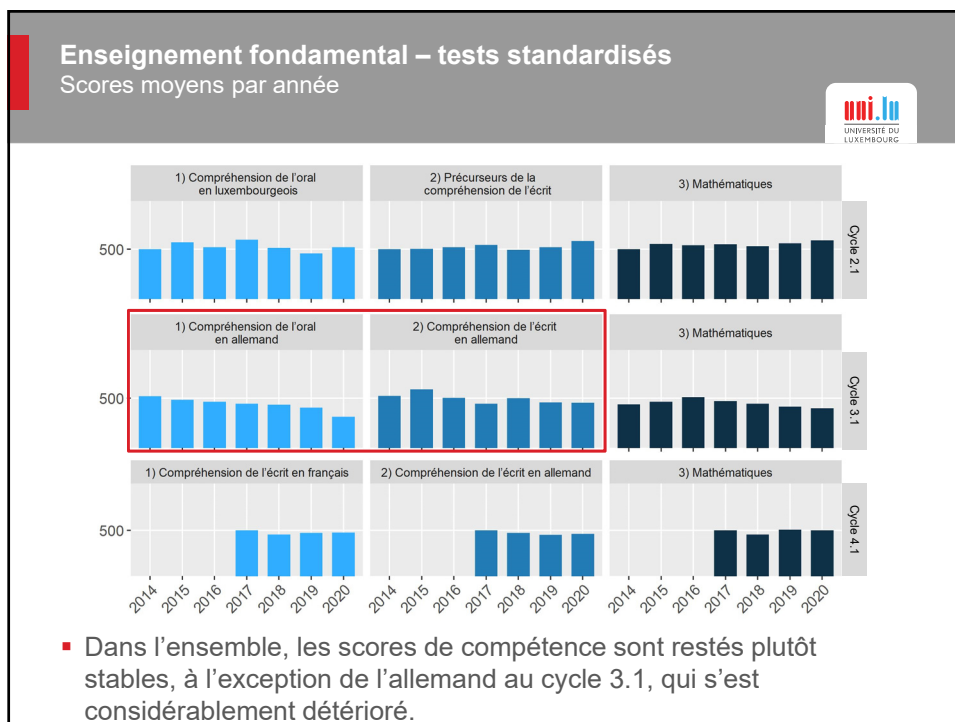
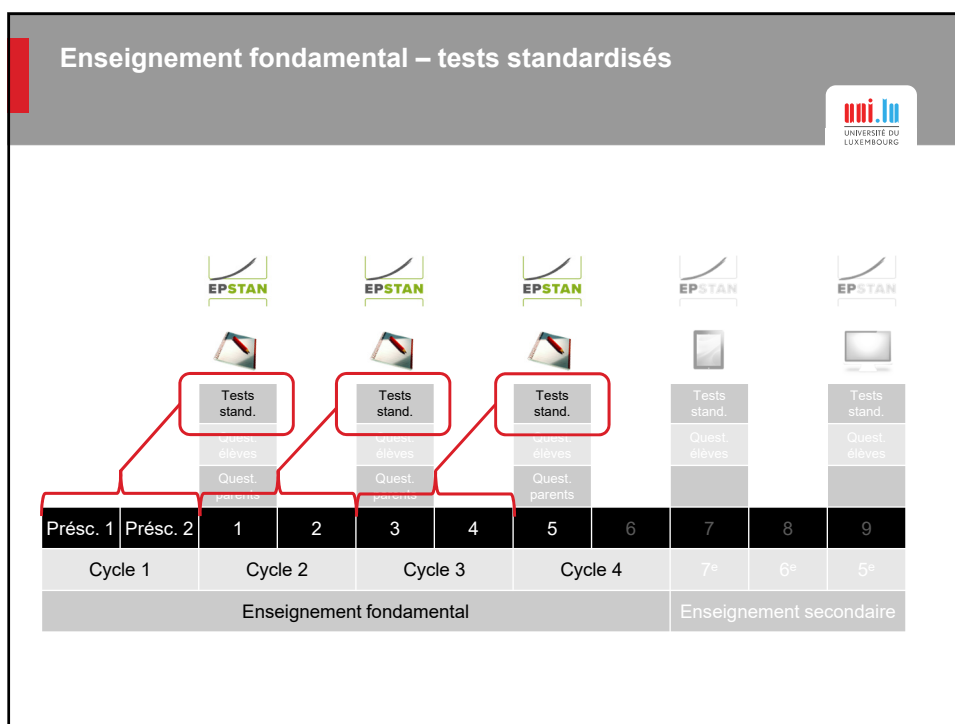
- Les enseignant·e·s et les élèves ont eu des contacts très réguliers (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>) ; principalement par le biais de services de communication, mais plus diversifiés qu'à l'enseignement fondamental.

## Enseignement secondaire – questionnaire élèves

### Contact avec les enseignant·e·s | par type d'enseignement

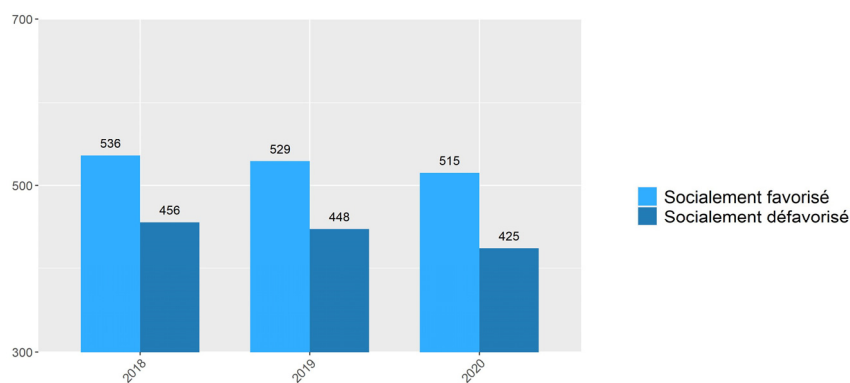


- Les enseignant·e·s ont utilisé des moyens de communication différents selon le type d'enseignement (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>).



### Enseignement fondamental – tests standardisés

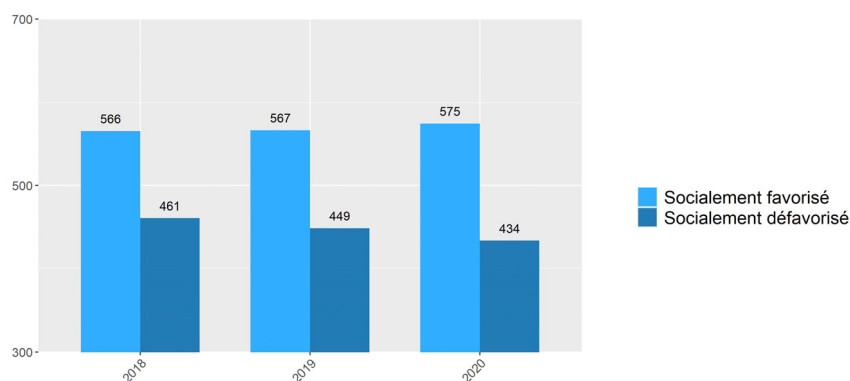
Scores moyens en compréhension de l'oral en allemand (cycle 3.1)  
| par contexte socio-économique



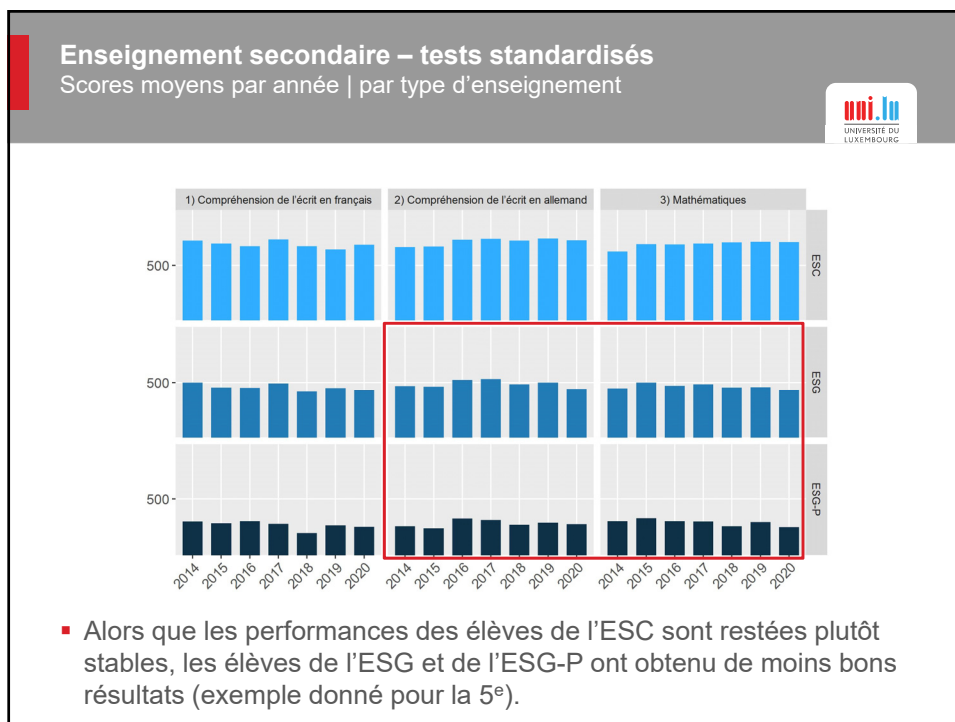
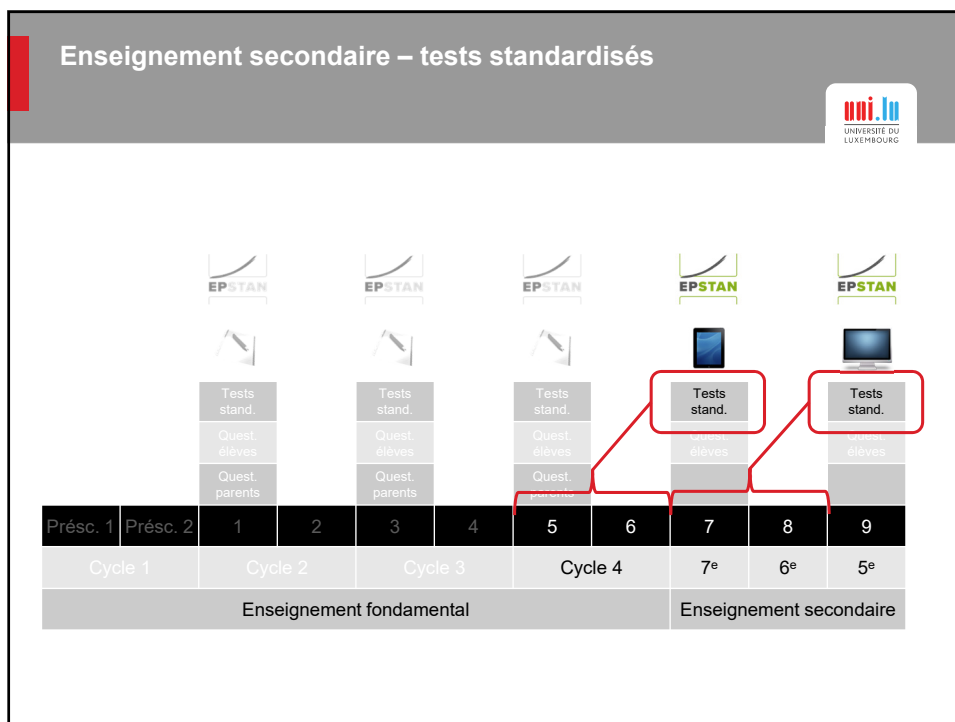
- Indépendamment du contexte socio-économique (et/ou des langues parlées à la maison), les compétences des élèves au cycle 3.1 en compréhension de l'oral en allemand se sont considérablement dégradées.

### Enseignement fondamental – tests standardisés

Scores moyens en compréhension de l'écrit en allemand (cycle 3.1)  
| par contexte socio-économique

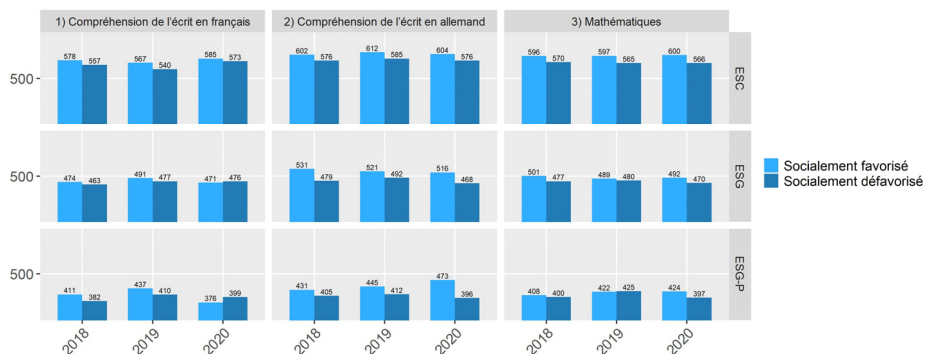


- En ce qui concerne la compréhension de l'écrit en allemand, les élèves défavorisé-e-s sur le plan socio-économique (et/ou ne parlant pas luxembourgeois/allemand à la maison) ont obtenu de moins bons résultats, tandis que leurs camarades privilégiés ont obtenu de meilleurs résultats.



## Enseignement secondaire – tests standardisés

Scores moyens par année | par type d'enseignement et contexte socio-économique



- Quel que soit le type d'enseignement, les élèves défavorisé·e·s sur le plan socio-économique ont généralement obtenu de moins bons résultats, en particulier en allemand (exemple donné pour la 5<sup>e</sup>).

## Conclusions



- Il n'y a pas de tendance négative systématique dans les scores de compétence ; il y a quelques pertes (notamment en compréhension de l'oral en allemand au cycle 3.1), mais aussi quelques gains.
- Dans l'ensemble, les élèves et les parents ont plutôt bien géré l'enseignement à domicile, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils l'ont apprécié.
- Ceux/celles qui avaient un meilleur point de départ en entrant dans la crise (p. ex. au moins une des langues d'enseignement parlée à la maison, un contexte socio-économique favorisé, un type d'enseignement plus exigeant) s'en sont également mieux sorti·e·s.
  - À l'inverse, cela signifie également que les inégalités déjà existantes ont en partie été intensifiées par la crise.
- Les enseignant·e·s semblent avoir adapté délibérément leurs modes et leur fréquence de communication pour assurer le contact avec leurs élèves.

## Recommandations

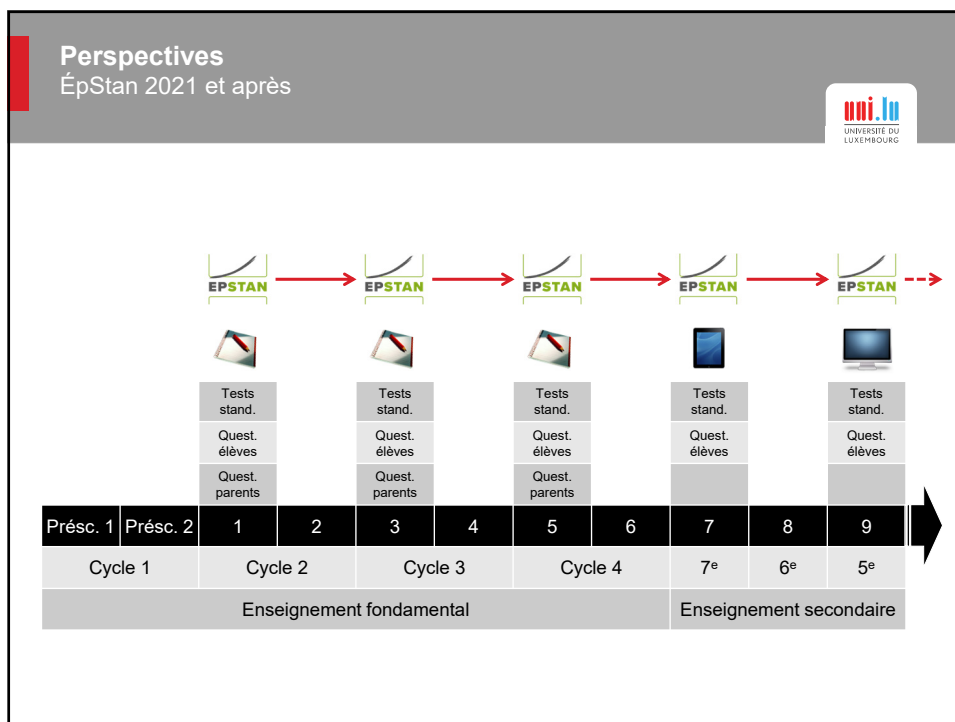


- Promouvoir la compréhension de l'oral en allemand dans l'enseignement fondamental est crucial et doit être encouragé le plus tôt possible.
- Les groupes d'élèves suivants doivent recevoir un soutien différencié :  
Les élèves qui
  - proviennent d'un milieu socio-économique défavorisé,
  - ne parlent aucune des langues d'enseignement à la maison,
  - sont inscrit-e-s dans des types d'enseignement moins exigeants de l'enseignement secondaire.

## Perspectives ÉpStan 2021

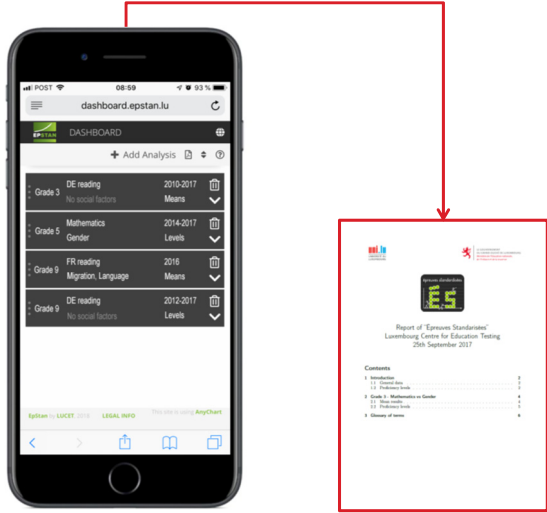






## Perspectives

ÉpStan Dashboard (dashboard.epstan.lu)



The image shows a smartphone displaying the ÉpStan Dashboard interface. The dashboard lists several analyses, including Grade 3 DE reading (2016-2017), Grade 5 Mathematics Gender (2014-2017), Grade 9 FR reading (2016), and Grade 9 DE reading (2012-2017). A red arrow points from the dashboard to a printed report titled "Report of 'Epiexam Standards'" from the Luxembourg Centre for Education Testing, dated 20th September 2017. The report includes a table of contents with sections like Introduction, Summary, and various subject-specific analyses.

University of Luxembourg  
Multilingual. Personalised. Connected.

Quel est l'impact de la crise COVID-19 sur notre système éducatif ?  
Premiers aperçus des ÉpStan de ...  
Prof. Dr Antoine Fischbach, Head of LUCET | ... NEJER

**THANK YOU!** 😊

lucet.uni.lu | epstan.lu | dashboard.epstan.lu | bildungsbericht.lu



The banner features a photograph of the University of Luxembourg's modern architecture. A yellow sticky note with the text "THANK YOU!" and a smiley face is placed over the image. The banner includes the university's name, a research question about the impact of COVID-19 on the education system, and a list of website URLs.